



Séjour vague 2

Guide pas à pas du parcours de référencement Logiciel de Gestion de Cabinet (LGC)

03/09/2025 | ANS – Direction Expertise, Innovation et International

Sommaire

- Présentation du guichet LGC vague 2
- Parcours sur la plateforme Convergence
 - Etape 1 : Candidature administrative
 - Etape 2 : Eligibilité
 - Etape 3 : Preuves
 - Etape 4 : Convention
- Schéma récapitulatif
- Annexes : Ressources utiles



Présentation du guichet LGC vague 2

Référencement Ségur vague 2 – Présentation

Qu'est-ce que le guichet LGC Ségur vague 2 du couloir Médecin de Ville ?

- Le guichet Logiciel de gestion de cabinet (LGC) de la vague 2 permet aux éditeurs éligibles de candidater et déposer des preuves afin d'obtenir le référencement à ces dispositifs et un financement auprès de l'ASP.

Quelles sont les nouveautés de ce guichet LGC vague 2 ?

- Avec la vague 2, un des objectifs majeurs est de généraliser l'authentification par PSC pour accéder aux services numériques en santé, notamment les services socles : DMP, INSi et l'Ordonnance Numérique avec la mise en place d'un « Espace de Confiance Pro Santé Connect » et d'« API Pro Santé Connectée ».
- L'Espace de Confiance PSC permet ainsi d'ouvrir la connexion par API Pro Santé Connectée aux services socles du numérique en santé, notamment les téléservices de l'Assurance Maladie.
- Le REM du guichet LGC introduit des exigences de conformité qui nécessitent pour l'éditeur d'obtenir des habilitations à l'EDC PSC en tant qu'éditeur de logiciel utilisateur et/ou d'éditeur de logiciel proxy et une homologation au CNDA.
- Le test d'intrusion est à réaliser dans le cadre du parcours EDC PSC et non pas dans le cadre du parcours Ségur.



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 

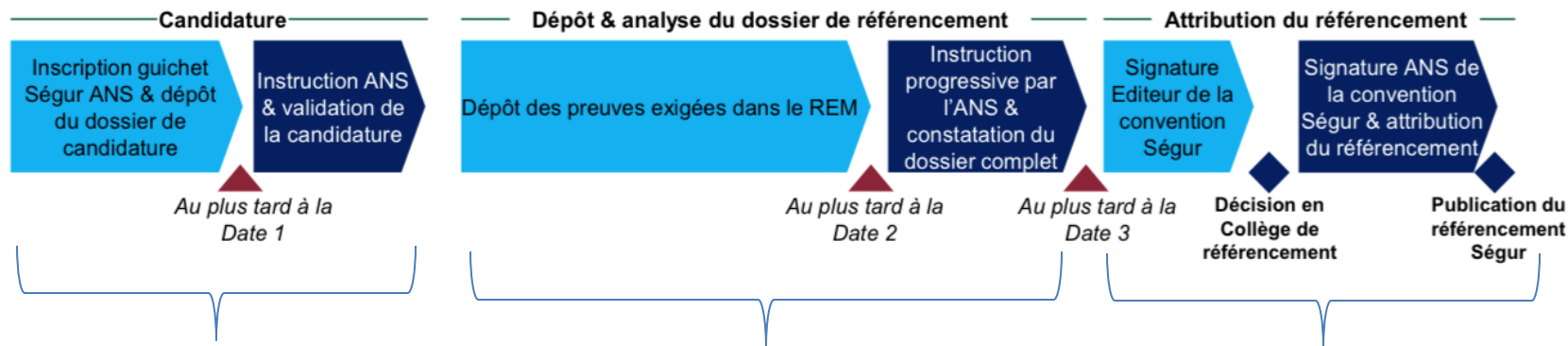


Parcours sur la plateforme Convergence

Référencement Ségur vague 2 – Parcours sur la plateforme Convergence

Le parcours de référencement Ségur de la solution logicielle au couloir Médecin de Ville se déroule sur Convergence en 3 phases :

- Le dépôt et la validation du dossier administratif
- Le dépôt des preuves de conformité et l'instruction par l'ANS
- L'attribution du référencement



Cette phase se décompose en 2 étapes sur la plateforme Convergence :

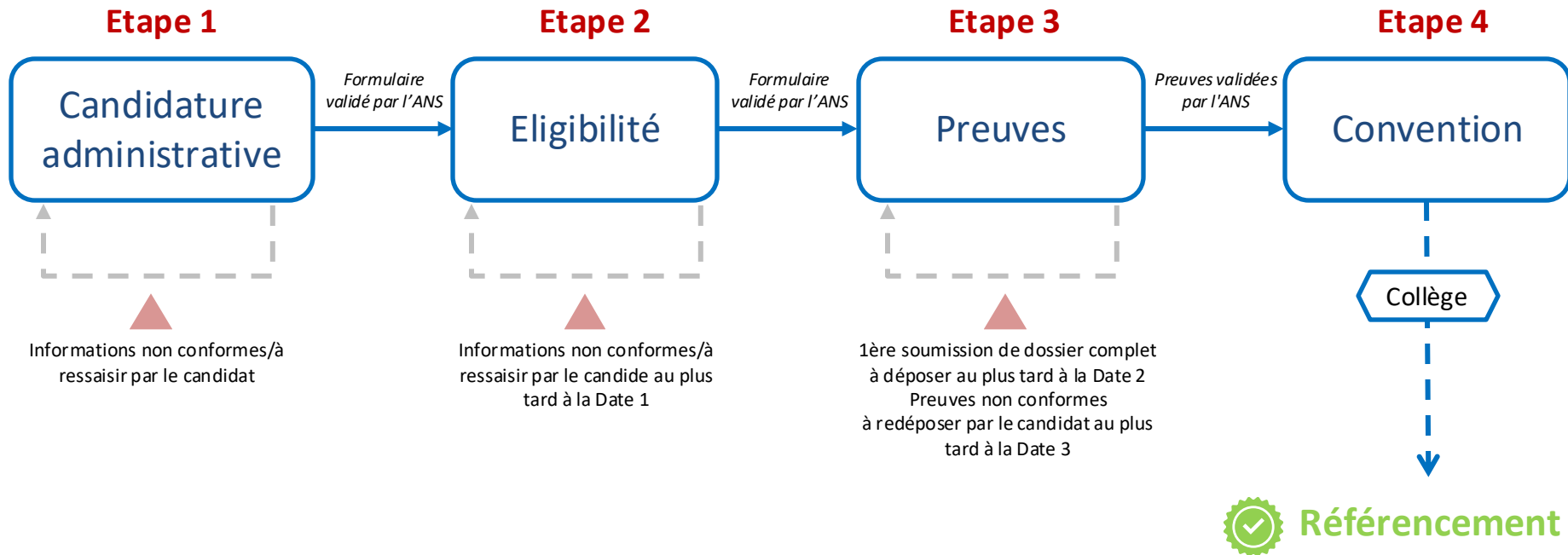
- **Etape 1** : Candidature administrative
- **Etape 2** : Eligibilité de la solution logicielle

Cette phase qui vise à s'assurer de la conformité de la solution logicielle au référentiel d'exigences minimales (REM) correspond sur la plateforme Convergence à l'étape 3 de dépôt des preuves

Cette phase correspond à l'étape 4 de conventionnement sur la plateforme Convergence, étape au terme de laquelle l'éditeur obtient son référencement et retrouve sur la plateforme Convergence toute la documentation s'y rapportant

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Les 4 étapes de la candidature sur la plateforme Convergence





**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

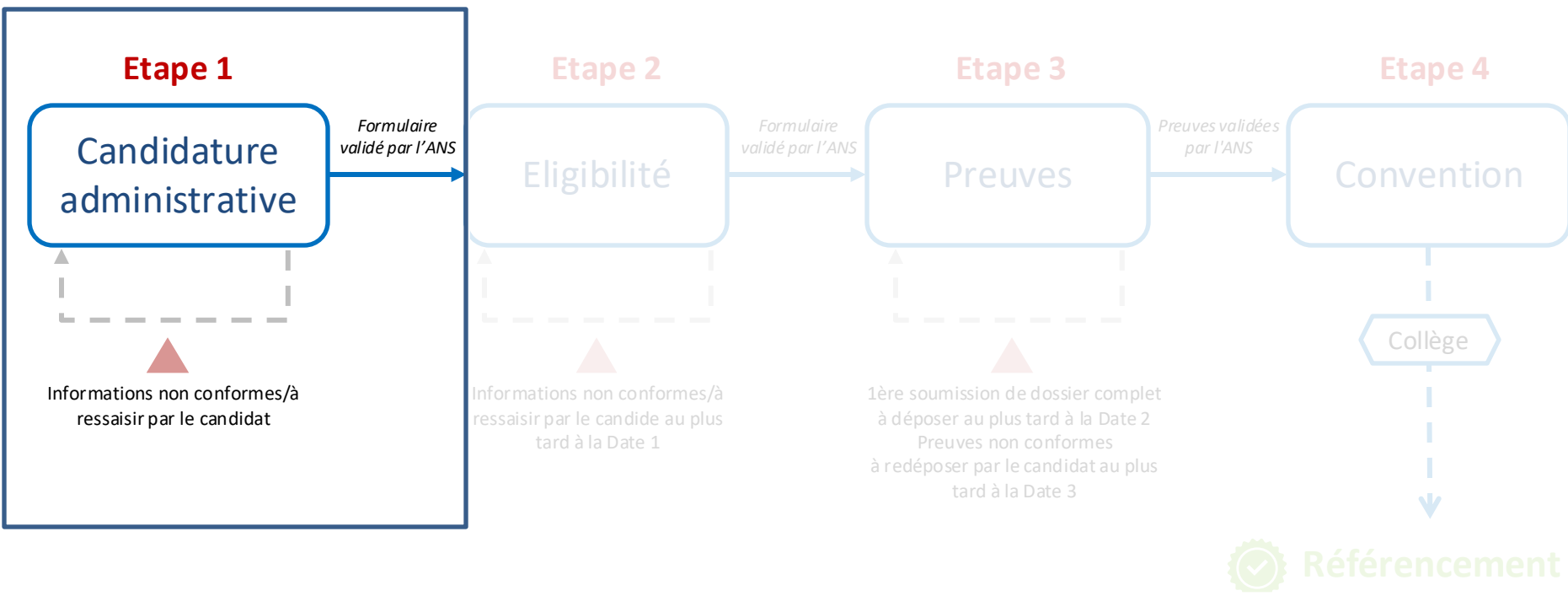
La transformation commence ici 



Parcours sur la plateforme Convergence

Etape 1 : Candidature administrative

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2



Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Les prérequis de l'étape 1

1



Inscription au fournisseur d'identité industriels Santé Connect (iSC)

Pour accéder à la plateforme Convergence, vous devez posséder un compte iSC :

- Créez votre compte sur iSC
- [Consultez le guide de création de compte sur iSC \(pdf\)](#)
- [Remplissez le formulaire d'inscription iSC](#)

2



Vous avez 2 modes d'accès à la plateforme Convergence via iSC :

- Connectez-vous directement à iSC et cliquez sur « Plateforme Convergence » depuis la rubrique Services
- Cliquez sur « Connexion » depuis la plateforme Convergence et connectez-vous depuis iSC

Plateforme Convergence

Une fois connecté à la plateforme, vous devez suivre les étapes suivantes :

3

Choisir le parcours Ségur

4

Créer un produit

5

Choisir la démarche LGC

6

Rattacher le produit à la démarche LGC

7

Accepter la Charte de référencement

8

Accéder au tableau de bord de la candidature

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 1 : S'inscrire à Industriels Santé Connect (iSC)

The screenshot shows the 'Industriels Santé Connect (ISC)' website. At the top, there are logos for the French Republic and the Agence du Médicament, and a navigation bar with 'Accueil', 'Services', and 'Contact'. The main heading is 'Inscrivez-vous' with a sub-note '* champs obligatoires'. Below this is a section titled 'Important à savoir' which contains two paragraphs of text and links. The next section is 'Votre rôle dans l'entreprise' with the prompt 'Vous êtes *'. It features three selectable cards: 'Mandataire', 'Représentant', and 'Salarié', each with detailed instructions. At the bottom left is a link to return to the home page, and at the bottom right is a blue 'Suivant' button.

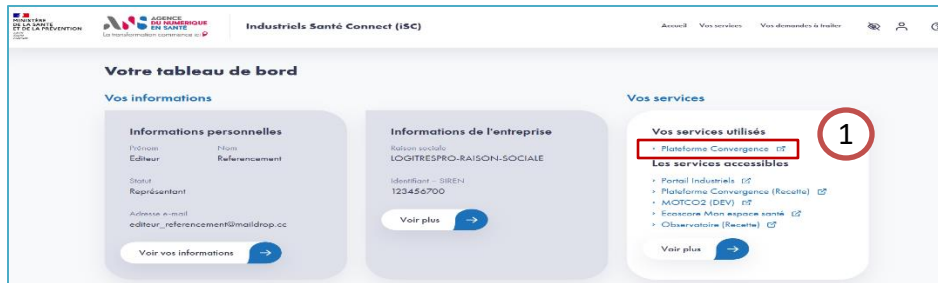
Pour vous inscrire à Industriels Santé Connect (iSC), choisissez votre rôle dans l'entreprise (mandataire, responsable ou salarié) et suivez le parcours d'inscription.

- Consultez le [guide de création de compte sur iSC pour vous inscrire](#)
- Remplissez le [formulaire d'inscription iSC](#)

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 2 : Se connecter à la plateforme Convergence via Industriels Santé connect (iSC)



Vous avez 2 modes d'accès à la plateforme Convergence :

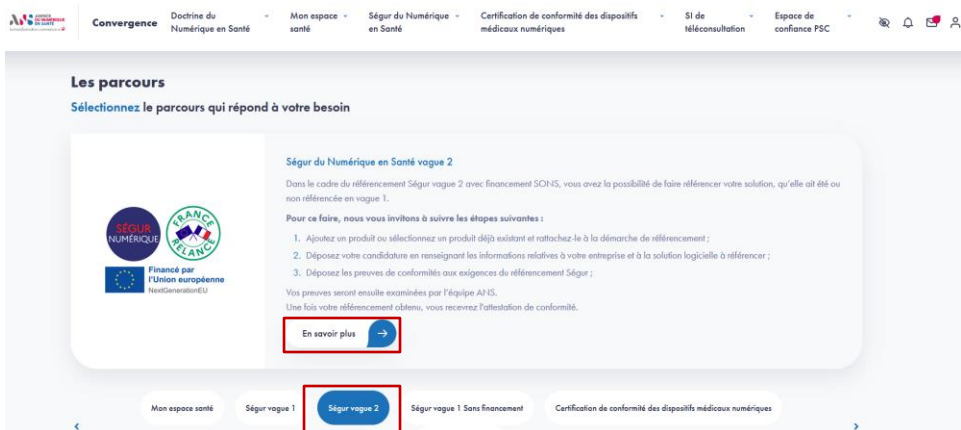
1. [Connectez-vous directement à iSC](#) et cliquez sur « Plateforme Convergence » depuis la rubrique services.
2. [Cliquez sur « Connexion » depuis la plateforme Convergence](#) et connectez-vous depuis iSC.



Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 3 : Choisir le parcours Ségur



Deux options possibles pour choisir le parcours Ségur vague 2 :

- **Sélectionnez le parcours Ségur vague 2** une fois connecté depuis le tableau de bord.
Cliquez sur le bouton « En savoir plus » pour accéder à la présentation du parcours.

Ou

- **Sélectionnez « Ségur du Numérique en Santé »** dans le menu de navigation.



Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 4 : Créer le produit (1/2)

Vous produits > Votre catalogue produits > Ajouter un nouveau produit

Ajouter un nouveau produit

Les champs obligatoires sont signalés par un astérisque *

Identification du produit

Nom du produit *

Version *

N° d'identification (NIL délivré par le CNDA)

Responsable *

Description du produit *

Certifications

Votre intérêt pour les dispositifs de référencement et/ou de certification

Par quels dispositifs de référencement et/ou de certification êtes-vous intéressé pour le produit ? *

☐ 1. Catalogue de services de l'ion espace santé ☐ 2. Certification de conformité des dispositifs médicaux numériques ☒ 3. Ségur du Numérique en Santé

☐ 4. Référencement du Répertoire de Services Professionnels (RSP) ☐ 5. Certification de conformité des solutions de téléconsultation ☐ 6. Espace de Confiance ProConnect

☐ Aucun dispositif identifié pour le moment

Suivant

Pour ajouter un nouveau produit, vous devez renseigner les éléments d'identification de votre produit (les champs suivis d'un astérisque sont obligatoires) :

- Nom du produit*
- Version*
- N° d'identification du logiciel (NIL) délivré par le CNDA
- Responsable*
- Description du produit*
- Certifications

Sélectionnez ensuite les dispositifs de référencement et certifications dans lesquels vous avez l'intention d'inscrire votre produit. Cochez a minima « Ségur du Numérique en Santé ».



Comment obtenir le Numéro d'Identification du Logiciel (NIL) auprès du CNDA ?

D'abord vous devez inscrire votre entreprise sur le [portail du CNDA](#) en complétant le [formulaire en ligne](#). Le CNDA vous transmet le Numéro d'Identifiant Editeur (NIE) de votre entreprise et votre accès au portail sécurisé. Une fois connecté au portail sécurisé, vous pourrez prendre connaissance des conditions contractuelles. Ensuite vous pourrez créer un nouveau logiciel en utilisant la fonctionnalité dédiée du portail. Le CNDA vous transmet alors le Numéro d'Identifiant Logiciel (NIL) de votre logiciel.

> Consultez le [site du CNDA](#) pour plus d'informations.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 4 : Créer le produit (2/2)

The screenshot shows the 'Ajouter un nouveau produit' (Add new product) form in the Ségur Médical software. The form is divided into several sections:

- Identification du produit**: Fields for 'Nom du produit / Produit' and 'Version' (v0.1).
- Description**: A text area for the product description, followed by 'N° d'identification (N°I délivré par le CHDA)' (123456789) and 'Responsable du produit' (Pierre DURAND).
- Certifications**: A list of certification options: 'Certification 01', 'Certification 02', and 'Certification 03'.
- Votre intérêt pour les dispositifs de référencement et/ou de certification**: A section asking for interest in various certification schemes, with checkboxes for:
 - 1. Catalogue de services de Mon espace santé (checked)
 - 2. Certification de conformité des dispositifs médicaux numériques
 - 3. Ségur du Numérique en Santé
 - 4. Référencement du Bouquet de Services Professionnels (à venir)
 - 5. Certification de conformité des solutions de Téléconsultations
 - Aucun dispositif identifié pour le moment

At the bottom of the form, there are two buttons: 'Précédent' and 'Valider'. The 'Valider' button is highlighted with a red box, indicating it should be clicked to confirm the product addition.

Après vérification des éléments saisis, cliquez sur le bouton « Valider » pour confirmer l’ajout de votre produit.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 5 : Choisir la démarche LGC Vague 2

 **Convergence**

Doctrine du Numérique en Santé - Mon espace santé - Ségur du Numérique en Santé - Certification de conformité des dispositifs médicaux numériques - SI de téléconsultation - Espace de confiance PSC -    



DPI Vague 2

Faites référencer Dossier Patient Informatisé (DPI) répondant au périmètre logiciel décrit dans le Dossier de Spécifications de Référence DSR-HOP-DPI-Va2, qu'il ait été ou non référencé en vague 1.

→

PFI Vague 2

Faites référencer votre Plateforme d'Intermédiation (PFI) répondant au périmètre logiciel décrit dans le Dossier de Spécifications de Référence DSR-HOP-PFI-Va2, qu'elle ait été ou non référencée en vague 1.

→

RIS Vague 2

Faites référencer votre Système d'Information Radiologique (RIS) répondant au périmètre logiciel décrit dans le Dossier de Spécifications de Référence DSR-IMG-RIS-Va2, qu'il ait été ou non référencé en vague 1.

→

DB Vague 2

Faites référencer votre Logiciel de partage d'images médicales (DIRIMbox) répondant au périmètre logiciel décrit dans le Dossier de Spécifications de Référence DSR-IMG-DB-Va2.

→

LGC Vague 2

Faites référencer votre Logiciel de Gestion de Cabinet (LGC) répondant au périmètre logiciel décrit dans le Dossier de Spécifications de Référence DSR-MDV-LGC-Va2, qu'il ait été ou non référencé en vague 1.

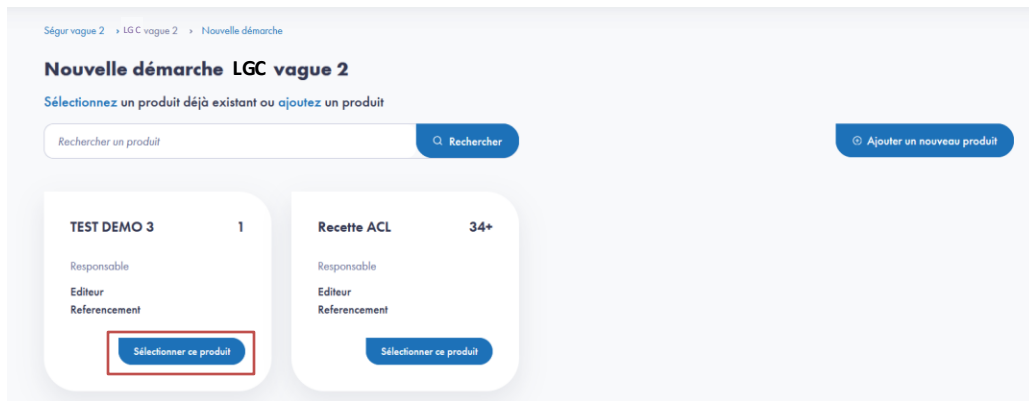
→

Depuis la page de présentation du parcours, sélectionnez la démarche Logiciel de gestion de cabinet Vague 2 en cliquant sur la flèche en bas de la page.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 6 : Rattacher le produit le produit à la démarche

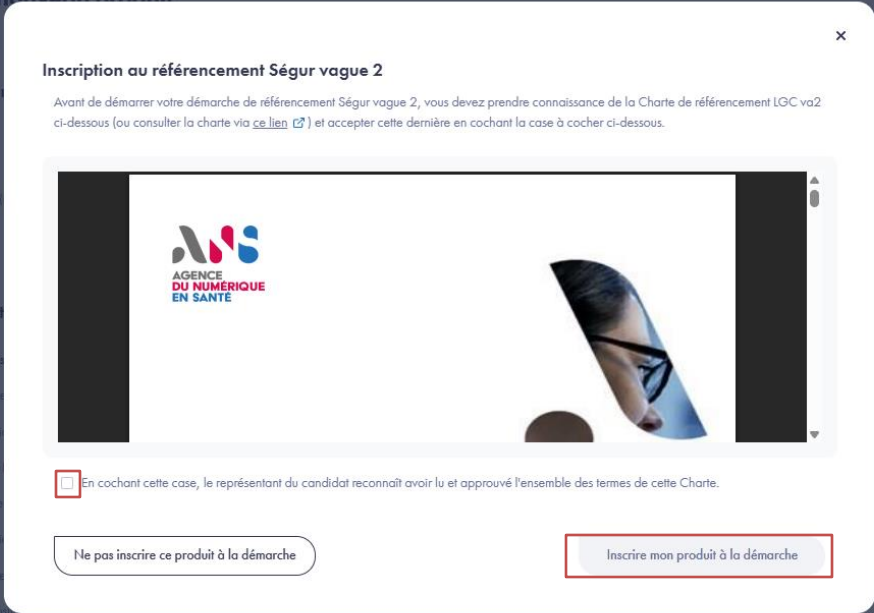


Depuis la page de présentation du parcours, sélectionnez votre produit en cliquant sur « **Sélectionner ce produit** » en bas de la page.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 7 : Accepter la Charte de référencement LGC Vague 2



Inscription au référencement Ségur vague 2

Avant de démarrer votre démarche de référencement Ségur vague 2, vous devez prendre connaissance de la Charte de référencement LGC va2 ci-dessous (ou consulter la charte via [ce lien](#)) et accepter cette dernière en cochant la case à cocher ci-dessous.



☐ En cochant cette case, le représentant du candidat reconnaît avoir lu et approuvé l'ensemble des termes de cette Charte.

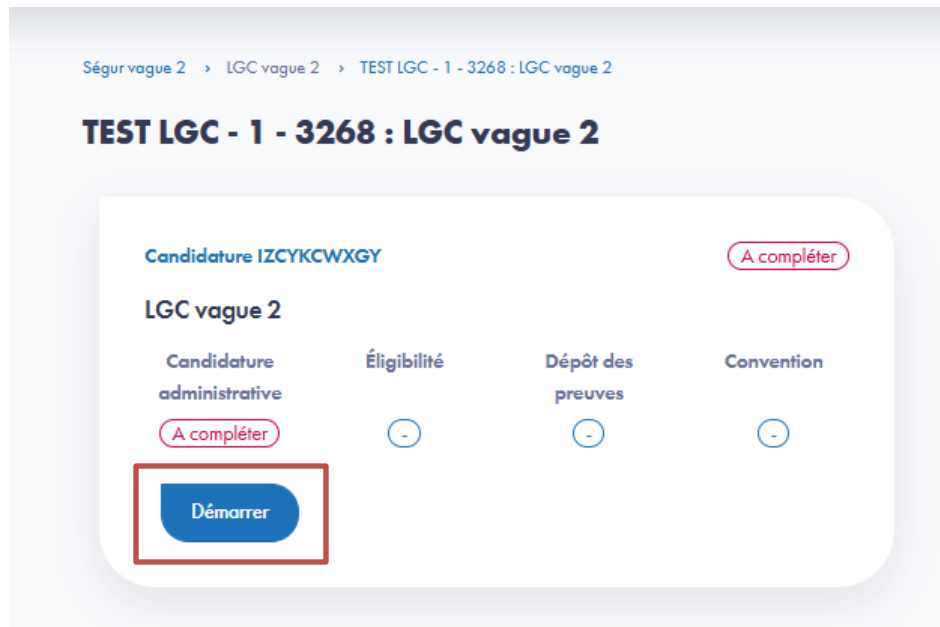
Pour accepter la Charte de référencement, vous devez cocher la case en invitant le représentant du candidat à confirmer qu'il a lu et approuvé les termes de cette Charte.

Après avoir accepté la Charte, vous pouvez confirmer l'inscription de votre produit à la démarche.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Prérequis 8 : Accéder au tableau de bord de la candidature



Une fois votre produit ajouté et inscrit dans la démarche de candidature LGC Vague 2, vous accédez à la page listant les étapes de la candidature.

Pour accéder à la candidature et compléter l'étape de candidature administrative, vous devez cliquer sur le bouton « Démarrer ».

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 1 : Candidature administrative

Pour les informations relatives au responsable légal, au contact et à l'entreprise, vous disposez d'une aide à la saisie.

Vous pouvez cliquer sur les boutons « Compléter avec les données du responsable légal » ou « Compléter avec mes données » pour remplir les champs à partir des données de votre compte iSC.

Pour les informations relatives à la version candidate, vous devez indiquer si votre solution logicielle a été référencée vague 1 et si elle l'a été, indiquez l'ID de référencement obtenu sur la plateforme wiin.io.

1 Informations du responsable légal de l'entreprise

2 Informations du contact pour le référencement

3 Informations de l'entreprise

4 Informations de la version candidate



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

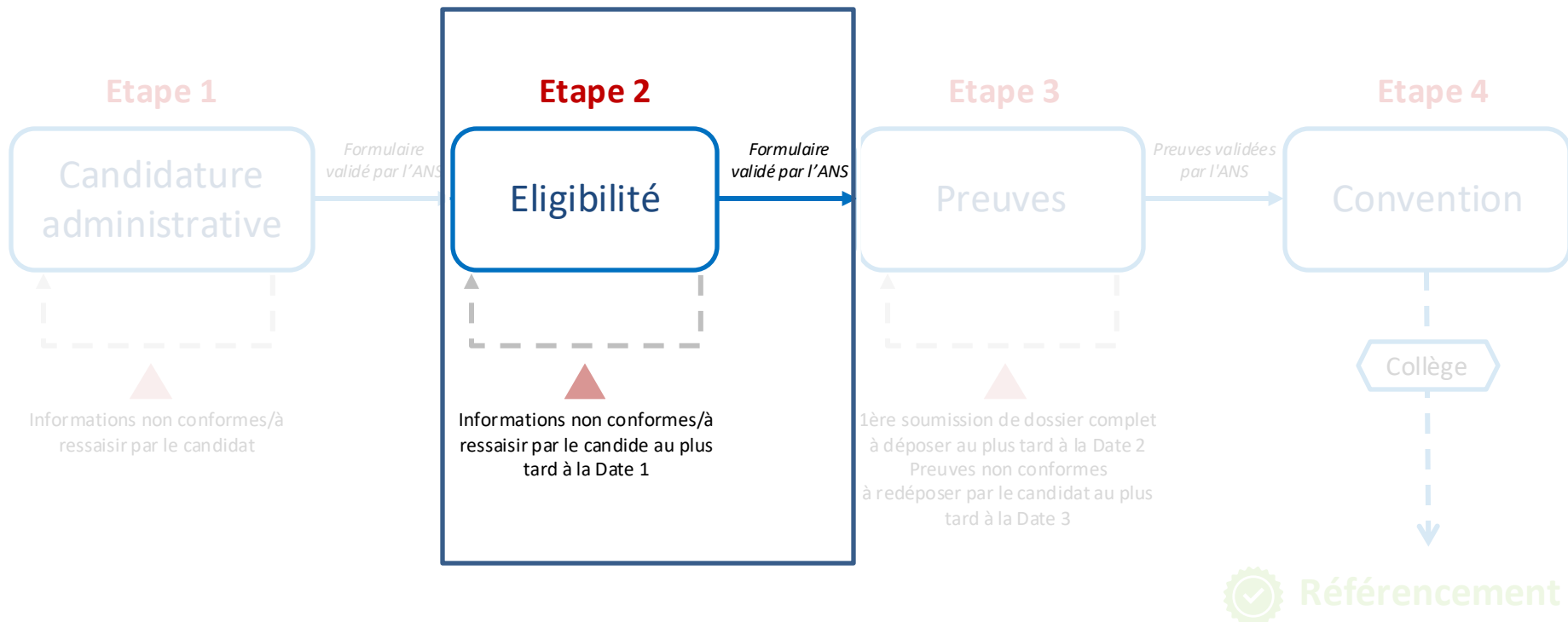
La transformation commence ici 



Parcours sur la plateforme Convergence

Etape 2 : Eligibilité

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2



Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 2 : Eligibilité

Les prérequis de l'étape 2



Centre
National de
Dépôt et d'
Agrément

Obtention des certifications CNDA

Vous devez récupérer les éléments auprès du CNDA :

- Numéro d'identification Logiciel (NIL)
- Numéro d'identification Editeur (NIE)
- NIL des Composants additionnels si vous avez des composants additionnels

> S'inscrire sur le [portail du CNDA](#)



PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

Mise en conformité Pro Santé Connect

Votre solution doit être conforme aux exigences de Pro Santé Connect pour obtenir l'habilitation à l'Espace de Confiance API Pro Santé Connectées.

Il vous est demandé à l'étape Eligibilité de transmettre le numéro unique de candidature (NRU) au guichet Espace de Confiance Pro Santé Connect en tant qu'éditeur de logiciel utilisateur et/ou de logiciel proxy.

> Consulter le [guide de l'Espace de Confiance Pro Santé Connect](#)

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 2 : Eligibilité

Ségur vague 2 > LGC vague 2 > TEST LGC - 1-2028 LGC vague 2 > Questionnaire d'évaluation LGC vague 2

Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Candidature n° LGCYNWGWY
Candidature : LGC vague 2

Donc liée pour soumettre une première fois l'éligibilité : 10/10/2023 15:19 (Heure de Paris)

1 2 3 4

1. Informations Espace de Confiance Pro Santé Connect

Numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect (UPC)

Numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect (Proxy e-santé)

Indiquez ici le numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect si vous avez candidaté avec le profil Editeur du logiciel Utilisateur (logiciel de Professionnel de Santé ou UPS).

Indiquez ici le numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect si vous avez candidaté avec le profil Editeur du logiciel Proxy e-santé. Il peut être le même que celui de votre UPS.

2. Informations CNDA

Numéro d'identification Editeur (NIE délivré par le CNDA) *

Numéro d'identification Logiciel (NIL délivré par le CNDA) *

234294701

6-8934200

28 %

2/7 questions obligatoires répondues

Brouillon enregistré le 02 sept 2023 à 14:19 par l'éditeur

• Numéro d'identification...

• Documentation externe...

• Étape vous le représente...

• Votre logiciel est...

• Votre logiciel disp...

Accéder à la convention dans le message

Collaborateurs ayant accès au produit

Pierre DUBAUD

• Voir tous les collaborateurs

Ajouter un collaborateur

L'étape « Éligibilité » est complétée à

3. Informations de la solution logicielle

Profil du logiciel candidat *

☒ Médecin de ville - LGC : Profil Général ☐ Médecin de ville - LGC : CIRA

☒ Médecin de ville - LGC : Médecin traitant et Saint de l'habitat ☐ Médecin de ville - LGC : Structure d'exercice coordonné

☐ Médecin de ville - LGC : Prescription médicale structurée

Documentation attestant en quel la Solution logicielle répond aux critères de définition des fonctionnalités minimales décrites dans le DSR LGC. *

Générer/déposer votre fichier ici

Parvenir

Table : 10 fils. Les formats autorisés sont : pdf. Cet espace accepte 10 fichiers maximum. Dans le cas où vous souhaitez en déposer plus, vous pouvez vouloir à déposer une archive zip.

Liste des versions techniques de votre logiciel qui ont fait l'objet d'une information publique d'arrêt de maintenance ou de commercialisation

Parvenir

Générer/déposer votre fichier ici

Parvenir

Table : 10 fils. Les formats autorisés sont : pdf, xls, xlsx. Cet espace accepte 10 fichiers maximum. Dans le cas où vous souhaitez en déposer plus, vous pouvez vouloir à déposer une archive zip.

Réviser

Enregistrer comme brouillon

Suivant

Complétez l'étape d'éligibilité en renseignant (les champs suivis d'un astérisque sont obligatoires) :

- Les informations du Numéro unique de candidature au guichet Espace de Confiance Pro Santé Connect en tant qu'éditeur de logiciel utilisateur et/ou de logiciel proxy
- Les informations CNDA*
- Les informations du logiciel*
- Les informations sur les éventuels groupements éditeurs*
- Les informations sur les éventuels éditeurs distributeurs*
- Les informations sur les éventuels composants additionnels*
- Les informations sur les versions obsolètes (si vous n'êtes pas concerné, l'indiquer dans le fichier prévu à cet effet)

Cliquez sur le bouton « Suivant », pour accéder au récapitulatif du formulaire d'éligibilité.

Après avoir vérifié votre saisie sur le récapitulatif, cliquez sur le bouton « Soumettre votre candidature » avant la Date 1.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 2 : Eligibilité

Ségur vague 2 > LGC vague 2 > TEST LGC - 1 - 3268 LGC vague 2 > Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Candidature n° IZCYKCVXGY
Candidature : LGC vague 2

Date limite pour soumettre une première fois l'éligibilité : 10/10/2025 15:19 (Heure de Paris)

ETAPES :
1. Candidature administrative
2. Éligibilité
3. Dépôt des preuves
4. Convention

Accéder à la conversation dans la messagerie

Informations utiles

Nous vous invitons à renseigner les compléments d'informations concernant votre entreprise et votre logiciel. Nous étudierons ces éléments dans les meilleurs délais afin de vous informer de l'éligibilité de votre demande. Nous pourrions être amenés à vous contacter pour vérification de certains éléments. Une fois votre dossier validé et déclaré éligible, nous vous permettrons l'accès à l'espace de dépôt des preuves sur cette même plateforme.

Collaborateurs ayant accès au produit
Pierre DURAND
Voir tous les collaborateurs
Ajouter un collaborateur

Les champs obligatoires sont signalés par un astérisque *

1. Informations Espace de Confiance Pro Santé Connect

Numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect (LPS)	Numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect (Proxy e-santé)
 Indiquez ici le numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect si vous avez candidaté avec le profil Editeur de logiciel Utilisateur (Logiciel de Professionnel de Santé ou LPS).	 Indiquez ici le numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect si vous avez candidaté avec le profil Editeur de logiciel Proxy e-santé. Il peut être le même que celui de votre LPS.

L'étape « Éligibilité » est complétée à **28 %**
2/7 questions obligatoires répondues
Reuillez enregistrer le 02 sept 2025 à 16h19 par Editeur Espace

- N° d'identification...
- Documentation attes...
- Êtes-vous le repré...
- Votre logiciel est...
- Votre logiciel disp...



Comment obtenir le NRU de l'Editeur Logiciel Utilisateur (ou Logiciel Professionnel de Santé) et le NRU de l'Editeur Proxy ?

Pour obtenir votre numéro de candidature unique (ou NRU) Editeur de Logiciel (ou Logiciel Professionnel de Santé) et le NRU Editeur Proxy, vous devez rattacher, sur le parcours EDC PSC, votre produit à la Démarche EDC PSC Editeur.

Dans le cas où vous êtes à la fois Editeur de Logiciel (ou Logiciel Professionnel de Santé) et Editeur Proxy, vous devez renseigner le même NRU dans les deux champs. Dans le cas où vous vous appuyez sur un proxy tiers, vous devez récupérer le NRU auprès de l'éditeur proxy.

> Pour plus d'informations consultez le [guide d'utilisation du guichet Espace de Confiance Pro Santé Connect](#)

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 2 : Eligibilité

Candidature n° IZCYKCWXGY
Candidature : LGC vague 2
Date limite pour soumettre une première fois l'éligibilité : 10/10/2025 15:19 (Heure de Paris)

1

2

3

4

ETAPES

Candidature administrative

Éligibilité

Dépôt des preuves

Convention

Accéder à la conversation dans la messagerie

Informations utiles

Nous vous invitons à renseigner les compléments d'informations concernant votre entreprise et votre logiciel.
Nous étudierons ces éléments dans les meilleurs délais afin de vous informer de l'éligibilité de votre demande. Nous pourrions être amenés à vous contacter pour vérification de certains éléments.
Une fois votre dossier validé et déclaré éligible, nous vous permettrons l'accès à l'espace de dépôt des preuves sur cette même plateforme.

Les champs obligatoires sont signalés par un astérisque *

1. Informations Espace de Confiance Pro Santé Connect

Numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect (LPS)

Indiquez ici le numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect si vous avez candidaté avec le profil Editeur de logiciel Utilisateur (Logiciel de Professionnel de Santé ou LPS).

Numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect (Proxy e-santé)

Indiquez ici le numéro unique de candidature au guichet Espace De Confiance Pro Santé Connect si vous avez candidaté avec le profil Editeur de logiciel Proxy e-santé. Il peut être le même que celui de votre LPS.

2. Informations CNDA

Numéro d'Identification Éditeur (NIE délivré par le CNDA) *

Numéro d'Identification Logiciel (NIL délivré par le CNDA) *

Collaborateurs ayant accès au produit

Pierre DURAND

Voir tous les collaborateurs

Ajouter un collaborateur

L'étape « Éligibilité » est complétée à

28 %

2/7 questions obligatoires répondues
Brouillon enregistré le 02 sept. 2025 à 14h19 par Editeur Recense

Numéro d'Identifica...

Documentation attes...

Êtes-vous le repré...

Votre logiciel est ...

Votre logiciel disp...

Comment obtenir le Numéro d'Identifiant Editeur (NIE) et le Numéro d'Identifiant Logiciel (NIL) ?

D'abord vous devez inscrire votre entreprise sur le [portail du CNDA](#) en complétant le [formulaire en ligne](#). Le CNDA vous transmet le Numéro d'Identifiant Editeur (NIE) de votre entreprise et votre accès au portail sécurisé. Une fois connecté au portail sécurisé, vous pourrez prendre connaissance des conditions contractuelles.

Ensuite vous pourrez créer un nouveau logiciel en utilisant la fonctionnalité dédiée du portail. Le CNDA vous transmet alors le Numéro d'Identifiant Logiciel (NIL) de votre logiciel.

> Consultez le [site du CNDA](#) pour plus d'informations.



La transformation commence ici 



Parcours sur la plateforme Convergence

Etape 3 : Dépôt des preuves

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves

Les prérequis de l'étape 3

Lors de l'étape 3 Dépôt des preuves, l'éditeur doit récupérer des preuves auprès d'autres guichets et applications.

Preuves demandées dans les
REM LGC vague 2

Actions à effectuer sur le
guichet éditeur EDC PSC
et CNDA

Preuves à récupérer sur d'autres guichets *



PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

**Obtention des habilitations Editeur Logiciel utilisateur et
Editeur Logiciel Proxy**



Centre
National de
Dépôt et d'
Agrement

**Obtention des homologations au CNDA conditionnée à
l'obtention préalable des habilitations EDC PSC Editeur Logiciel
utilisateur et Editeur Logiciel Proxy**



PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

**Validation des chapitres de preuves EDC PSC parmi
lesquels le chapitre « prérequis maturité technique »**
avec l'obtention d'une autorisation d'accès aux
environnements de test des acteurs de l'EDC à
présenter au CNDA pour démarrage des tests



Centre
National de
Dépôt et d'
Agrement

**Validation des tests d'homologation au CNDA liés à un
niveau de maturité suffisant dans le parcours
d'habilitation EDC PSC, et autorisé sur présentation de
l'autorisation d'accès aux environnements de test des
acteurs de l'EDC**

Preuves à récupérer sur d'autres applications



Gazelle

**Preuves Interopérabilité
sur l'application Gazelle**



MSanté
Système de messageries sécurisées,
données protégées.

**Preuves MSSanté
sur l'outil de test MOTCO2**

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves

Ségur vague 2 > LGC vague 2 > TEST LGC - 1 - 3268 LGC vague 2 > Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Candidature n° IZCYKCWXGY
Candidature : LGC vague 2

Date limite pour soumettre une première fois toutes les preuves : 20/02/2026 12:00 (Heure de Paris)

ETAPES

1. Candidature administrative (✓)
2. Éligibilité (✓)
3. Dépôt des preuves (3)
4. Convention (4)

Accéder à la conversation dans la messagerie

Chapitres d'exigence

Statut : 0/8 chapitres soumis dont 0 validés 0/239 preuves soumises dont 0 validées

Gestion de l'Identité Nationale de Santé 0/81 preuves chargées A compléter Compléter	Consultation et Alimentation du DMP / Mon espace santé 0/35 preuves chargées A compléter Compléter	Gestion de la MSSanté 0/56 preuves chargées A compléter Compléter
Sécurité des SI 0/10 preuves chargées A compléter Compléter	Identification électronique & ProSanté Connect 0/7 preuves chargées A compléter Compléter	Gestion et partage des documents de santé 0/37 preuves chargées A compléter Compléter
Autres fonctionnalités 0/7 preuves chargées A compléter	Conformité aux autres services socles 0/6 preuves chargées A compléter	Visite INS En attente planification L'ANS prendra contact avec vous pour déterminer une date d'intervention.

Après validation par l'ANS de l'éligibilité de votre dossier, vous devez charger les preuves pour les chapitres d'exigences qui vous sont affichés en cliquant sur le bouton « Compléter » de chaque chapitre.



Les preuves à déposer dépendent des profils sélectionnés et du statut de référencement de la solution en vague 1 :

- Au niveau de l'étape 1 « Candidature administrative », vous avez indiqué si vous êtes référencé vague 1 sur ce DSR en renseignant votre numéro de référencement wiin.io.
- Au niveau de cette étape 2 « Éligibilité », vous avez sélectionné les profils du DSR applicables à votre solution.

A l'étape 3, les scénarios suivants s'appliquent à votre candidature :

- Si vous n'êtes pas référencé vague 1 : les scénarios vague 1 repris en vague 2 et les scénarios vague 2 en lien avec vos profils sélectionnés.
- Si vous êtes référencé vague 1 : uniquement les scénarios vague 2 en lien avec vos profils sélectionnés.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves

Ségur vague 2 > LGC vague 2 > TEST LGC - 1 - 3268 LGC vague 2 > Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Candidature n° IZCYKCWXGY
Candidature : LGC vague 2
Date limite pour soumettre une première fois toutes les preuves : 20/02/2026 12:00 (Heure de Paris)

✓

ETAP 1
Candidature administrative

✓

ETAP 2
Éligibilité

3

ETAP 3
Dépôt des preuves

4

ETAP 4
Convention

Accéder à la conversation dans la messagerie

[Retour aux chapitres d'exigence](#)

Chapitre d'exigences : Gestion de l'Identité Nationale de Santé

IHS.02 0/1 complété

IHS.02 - Gestion de l'Identité Nationale de Santé

LORSQUE le champ « Code lieu de naissance - Code INSEE » n'est pas renseigné à partir du téléservice INIS mais à partir d'une saisie par l'utilisateur, ALORS le système DOIT :

- ou préalable avant le champ "Date de naissance" renseigné
- et d'une part permettre à l'utilisateur de saisir le nom de la commune / du pays de naissance,
- et d'autre part lui proposer le code INSEE et le libellé de la commune / du pays sélectionnés, en tenant compte du code INSEE affecté à la commune / au pays de naissance en vigueur à la date de naissance de l'usager.

Conformément au "Guide d'implémentation INIS" [IHS9] - EXI ID13 et à l'implémentation réalisée à l'exigence SC.IHS.01

Scénario de conformité

IHS.02.01

Vérifier que le système gère l'historique des codes des communes et propose la bonne commune en fonction de la date de naissance et du code lieu de naissance de l'usager.

Étapes du scénario :

1. Créer manuellement l'identité d'un usager né le 01/01/1967 à Suresnes.
2. Montrer que le système permet de saisir le nom de la commune pour obtenir le code lieu de naissance.
3. Saisir "Suresnes" comme nom de commune.
4. Montrer que le code lieu de naissance associé est 75073.
5. Effectuer la même démarche pour un usager né en 1969 à Suresnes pour montrer que le code lieu de naissance est désormais 92073 : créer manuellement l'identité d'un usager né le 01/01/1969 à Suresnes.
6. Montrer que le code lieu de naissance associé est 92073.

Preuve

IHS.02.01.01

Démonstration (capture d'écran, vidéo...) du déroulement du scénario de conformité

[Voir l'historique des demandes de modification](#)

📎

Gissez-déposez votre fichier ici

ou

Parcourir

Taille < 10 Mo. Les formats autorisés sont : PNG, JPEG, JPG, MP4, MOV, AVI, FIV, FIV, FIV, DOC, DOCX, PDF, PPT, PPTX, XLS, XLSX, CSV, ZIP, TXT, GZIP, GZIP, GZIP.

Pour chaque exigence, vous devez fournir au moins une preuve de type fichier ou de type lien.

Certaines preuves attendues de type lien peuvent être directement importées depuis la plateforme de test d'interopérabilité Gazelle en cliquant sur le bouton « Importer directement de Gazelle » puis en sélectionnant le lien du rapport de test que vous souhaitez importer.

Une fois toutes les preuves chargées, vous pouvez retourner sur la page des chapitres en cliquant sur « Retour aux chapitres d'exigence ».

Etape 3 : Dépôt des preuves

The screenshot shows a confirmation dialog box titled "Confirmation de la soumission du chapitre pour évaluation" with a close button (X) in the top right corner. The dialog contains the text "Confirmez-vous la soumission du chapitre suivant ?" and a list of two items: "Libellé du chapitre : Gestion et partage des documents de santé" and "Nombre de preuves renseignées : 1". At the bottom left is an "Annuler" button, and at the bottom right is a "Soumettre" button, which is highlighted with a red rectangular box. The background shows a blurred view of the application interface with a top navigation bar and a list of items on the left.

Une fois toutes les preuves chargées, cliquez sur le bouton « Soumettre le chapitre ».

⚠ Pour rappel, tous les chapitres doivent être soumis avant la Date 2.

Les preuves sont vérifiées par un vérificateur ANS. Ce dernier valide le chapitre de preuves ou vous demande d'apporter des modifications aux preuves chargées.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves

Focus sur les preuves dérogatoires acceptées à la Date 2 (1/2)

Informations demande

Référence dossier
[REDACTED]

Conformité
DMP

Version package test CNDA
Test 02.09.01c

Version package documentaire GIE
02.09.01

Date demande
26-11-2024

Demandes du dossier

Teleservices
DMP

Informations logiciel

Nom éditeur
[REDACTED]

NIE
[REDACTED]

Nom logiciel
[REDACTED]

NIL
[REDACTED]

Version cible
[REDACTED]

OS
WINDOWS

Catégories de PS

Dentistes

Demande de conformité : DMP

Initialisation

Pré-examen

Examen de conformité

Finalisation

Collaborateurs qui recevront les notifications

[REDACTED]

Modifier les collaborateurs

DEMANDE DE CONFORMITÉ

MES ÉLÉMENTS TRANSMIS AU CNDA

DOCUMENTS REÇUS DU CNDA

Examen de conformité

Observation CNDA

Votre dépôt a été analysé et a été accepté. Veuillez prendre connaissance du ou des rendez-vous (et le(s) confirmer si cela n'a pas encore été fait), ainsi que du compte rendu de pré-examen dans l'onglet "Documents reçus du CNDA".

Session N°1 confirmée : Examen

Le 24/09/2025 de 09:30 à 16:00

Bonjour,

Nous confirmons le RDV le 24/09/2025 de 9h30 à 16h00. Voici les contacts présents lors du RDV :
[REDACTED]

Les retours seront étudiés et traités avant le RDV de conformité.

Rappel : La Date 2 de dépôt du dossier complet de preuves de conformité est la date à laquelle le formulaire de dépôt de preuves doit avoir été soumis avec des preuves répondant aux Exigences du REM-MDV-LGC-Va2, déposées au moins une première fois.

Parmi les preuves attendues, une **attestation d'homologation CNDA** doit être déposée pour chaque homologation attendue (INS, DMP,...).

Pour chaque homologation, si vous n'avez pas obtenu l'attestation d'homologation de la part du CNDA, vous pouvez à **titre dérogatoire** déposer un compte-rendu de pré-examen du dossier d'obtention de l'homologation concernée (**compte-rendu de pré-examen déclenchant une date d'examen via une copie d'écran de son espace personnel CNDA**).

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves

Focus sur les preuves dérogatoires acceptées à la Date 2 (2/2)

Questionnaire d'évaluation : Guichet Editeur

Candidature n° [REDACTED]
Candidature : Guichet Editeur

✓
ÉTAPE 1
Formulaire administratif

✓
ÉTAPE 2
Dépôt des preuves

Accéder à la
conversation dans la
messagerie

Chapitres d'exigence

Statut : 4/4 chapitres soumis dont 0 validés 15/15 preuves soumises dont 0 validées

Prérequis Maturité Technique

9/9 preuves chargées

Soumis

Voir les preuves

Architecture et inventaire

3/3 preuves chargées

Soumis

Voir les preuves

Plan d'assurance sécurité

1/1 preuve chargée

Soumis

Voir les preuves

Test d'intrusion

2/2 preuves chargées

Soumis

Voir les preuves

Autorisation d'accès aux environnements de test des acteurs de l'Espace de confiance

En attente

Veuillez compléter le chapitre de preuves Prérequis Maturité
Technique afin d'obtenir l'habilitation correspondante.

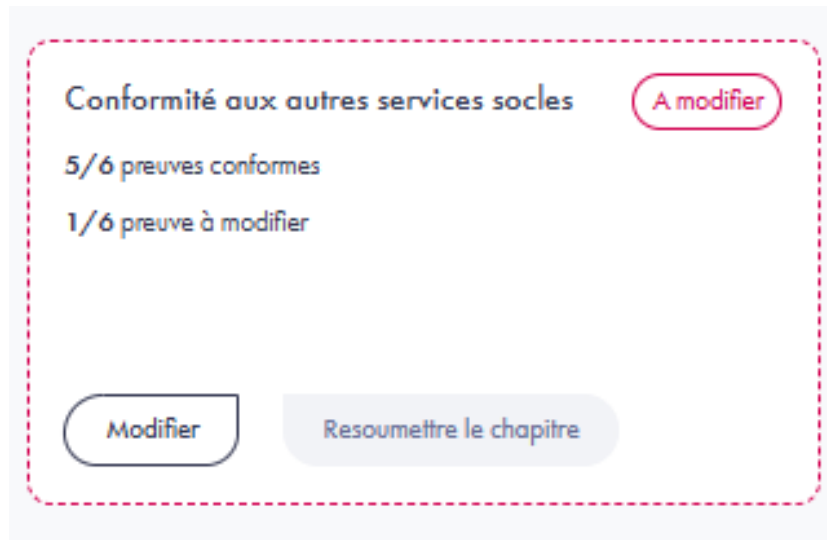
Parmi les preuves attendues, une **habilitation EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur** ainsi qu'une **habilitation EDC PSC Editeur de Proxy e-santé** doivent être déposées.

Dans le cas où vous n'obtenez pas l'habilitation Editeur de logiciel utilisateur ou l'habilitation Editeur de Proxy e-santé de l'EDC PSC à échéance de la Date 2 du guichet Ségur (date limite de dépôt d'un dossier complet), vous devez transmettre une **capture d'écran de l'étape "Dépôt de preuves" sur le guichet EDC PSC** devant obligatoirement afficher :

- Le **numéro unique de référencement (NRU)**,
- Le **nom de la solution**,
- et l'**ensemble des chapitres soumis au moins une fois**.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves



Dans le cas où vous devriez apporter des modifications à une des preuves soumises sur demande des vérificateurs de l'ANS, vous êtes notifié via la messagerie interne de Convergence et recevez un e-mail vous indiquant qu'un nouveau message est disponible dans la messagerie interne de Convergence.

Pour modifier les preuves :

- Les chapitres de preuves contenant des preuves à modifier sont au statut « A modifier ».
- Cliquez sur le bouton « Modifier » du chapitre correspondant.
- Une fois les modifications apportées, retournez sur la page de votre candidature en cliquant sur « Retour aux chapitres d'exigence » et ensuite à nouveau sur le bouton « Resoumettre le chapitre », désormais accessible.

⚠ Pour rappel, l'ensemble des chapitres doivent être validés avant la Date 3.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves

Focus sur les preuves dérogatoires acceptées à la Date 3 (1/2)

Informations demande

Référence dossier

Conformité

DMP

Version package test CNDA

Test 02.09.01c

Version package documentaire GIE

02.09.01

Date demande

26-11-2024

Demands du dossier

Teleservices

DMP

Informations logiciel

Nom éditeur

NIE

Nom logiciel

NIL

Version cible

OS

WINDOWS

Catégories de PS

Dentistes

Demande de conformité : DMP

Initialisation Pré-examen Examen de conformité Finalisation

Collaborateurs qui recevront les notifications

Modifier les collaborateurs

DEMANDE DE CONFORMITÉ MES ÉLÉMENTS TRANSMIS AU CNDA DOCUMENTS REÇUS DU CNDA

Examen de conformité

Observation CNDA

Votre dépôt a été analysé et a été accepté. Veuillez prendre connaissance du ou des rendez-vous (et le(s) confirmer si cela n'a pas encore été fait), ainsi que du compte rendu de pré-examen dans l'onglet "Documents reçus du CNDA".

Session N°1 confirmée : Examen

Le 24/09/2025 de 09:30 à 16:00

Bonjour,

Nous confirmons le RDV le 24/09/2025 de 9h30 à 16h00. Voici les contacts présents lors du RDV :

Les retours seront étudiés et traités avant le RDV de conformité.

Rappel : La date limite de fin des échanges de l'Editeur avec l'ANS pour la validation du dossier de preuves de conformité est la Date 3, date à laquelle le formulaire de dépôt de preuve n'est plus ouvert. Au-delà de la Date 3, aucun nouvel échange entre l'Editeur et l'ANS ne peut intervenir et aucune réponse complémentaire de l'Editeur ne sera instruite.

Parmi les preuves attendues, une **attestation d'homologation CNDA** doit être déposée pour chaque homologation attendue (INS, DMP,...).

Pour chaque homologation, si vous n'avez pas obtenu l'attestation d'homologation de la part du CNDA, vous pouvez à **titre dérogatoire** déposer un compte-rendu de pré-examen du dossier d'obtention de l'homologation concernée (**compte-rendu de pré-examen déclenchant une date d'examen via une copie d'écran de son espace personnel CNDA**).

Les attestations d'homologation devront être transmises afin de passer en collège de référencement.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 3 : Dépôt des preuves

Focus sur les preuves dérogatoires acceptées à la Date 3 (2/2)

Questionnaire d'évaluation : Guichet Editeur

Candidature n° [REDACTED]

Candidature : Guichet Editeur

✓
ÉTAPE 1
Formulaire administratif

✓
ÉTAPE 2
Dépôt des preuves

Accéder à la
conversation dans la
messagerie

Chapitres d'exigence

Statut : 4/4 chapitres soumis dont 0 validés 15/15 preuves soumises dont 0 validées

Prérequis Maturité Technique

9/9 preuves chargées

Validé

Voir les preuves

Architecture et inventaire

3/3 preuves chargées

Soumis

Voir les preuves

Plan d'assurance sécurité

1/1 preuve chargée

Soumis

Voir les preuves

Test d'intrusion

2/2 preuves chargées

Soumis

Voir les preuves

Autorisation d'accès aux
environnements de test des acteurs de
l'Espace de confiance

Reçue

Veuillez compléter le chapitre de preuves Prérequis Maturité
Technique afin d'obtenir l'habilitation correspondante.

Parmi les preuves attendues, une **habilitation EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur** ainsi qu'une **habilitation EDC PSC Editeur de Proxy e-santé** doivent être déposées.

Dans le cas où vous n'obtenez pas l'habilitation Editeur de logiciel utilisateur ou l'habilitation Editeur de Proxy e-santé de l'EDC PSC à échéance de la Date 3 du guichet Ségur (date de fin des échanges avec l'ANS), vous devez transmettre une **capture d'écran de l'étape "Dépôt de preuves" sur le guichet EDC PSC Editeur** devant obligatoirement afficher :

- Le **numéro unique de référencement (NRU)**,
- Le **nom de la solution**,
- La **validation du chapitre « prérequis maturité technique »**,
- L'obtention de l'**Autorisation d'accès aux environnements de test des acteurs de l'Espace de confiance**,
- et l'**ensemble des autres chapitres soumis au moins une fois**.

Les habilitations EDC PSC devront être transmises afin de passer en collège de référencement.



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

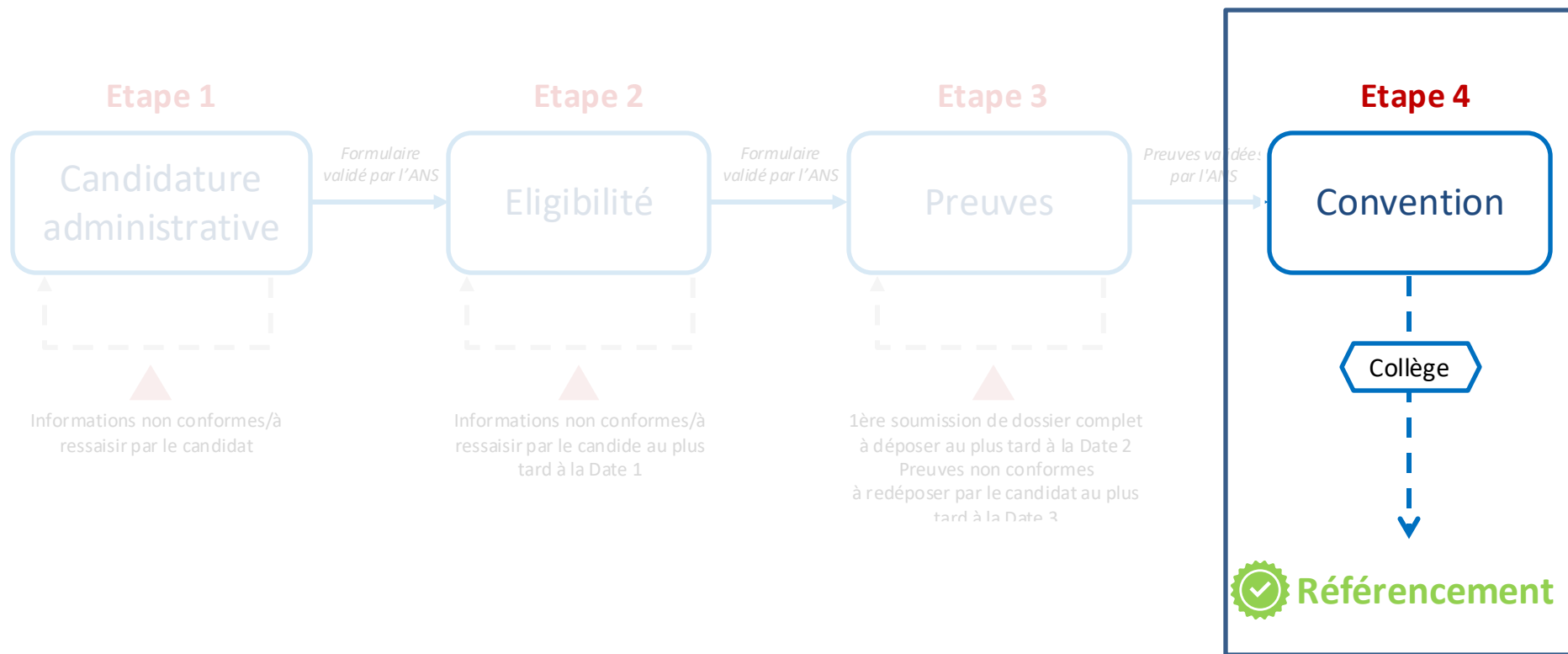
La transformation commence ici 



Parcours sur la plateforme Convergence

Etape 4 : Convention

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2



Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 4 : Convention

Doctrine du Numérique en Santé ▾ Mon espace santé ▾ Ségur du Numérique en Santé ▾ Certification de conformité des dispositifs médicaux numériques ▾

Ségur vague 2 ▸ LGC vague 2 ▸ TEST LGC - 1 - 3268 LGC vague 2 ▸ Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Questionnaire d'évaluation : LGC vague 2

Candidature n° IZCYKCWXGY
Candidature : LGC vague 2

Date limite pour soumettre une première fois toutes les preuves : 20/02/2026 12:00 (Heure de Paris)

```
graph LR; E1((1)) --- E2((2)) --- E3((3)) --- E4((4)); E1 --- C1[Candidature administrative]; E2 --- C2[Éligibilité]; E3 --- C3[Dépôt des preuves]; E4 --- C4[Convention];
```

Accéder à la conversation dans la messagerie

Convention à signer

Les équipes de l'ANS en charge de la vérification des candidatures au DSR LGC vague 2 ont envoyé la convention au responsable légal de votre entreprise. Un e-mail lui a été envoyé depuis la plateforme YouSign pour signer la convention.

Une fois que le vérificateur ANS valide toutes les preuves déposées, un e-mail est envoyé au responsable légal de votre entreprise l'invitant à signer électroniquement la convention sur la plateforme Yousign.

Référencement Ségur vague 2 – Logiciel de gestion de cabinet vague 2

Etape 4 : Convention

The screenshot displays the 'Convergence' platform interface. At the top, there is a navigation bar with the 'Convergence' logo and several menu items: 'Doctrine du Numérique en Santé', 'Mon espace santé', 'Ségur du Numérique en Santé', 'Certification de conformité des dispositifs médicaux numériques', and 'SI de téléconsultation'. Below the navigation bar, a progress bar shows four steps: 'Candidature administrative', 'Éligibilité', 'Dépôt des preuves', and 'Convention'. The 'Convention' step is currently active, indicated by a blue checkmark. To the right of the progress bar, there is a button labeled 'Accéder à la conversation dans la messagerie'. Below the progress bar, a green checkmark icon is followed by the text 'Candidature référencée' and a message: 'Félicitations ! Vous avez obtenu le référencement pour votre logiciel le 15/07/2024.' Below this message, there is a table with two columns: 'Fichier' and 'Action'. The table contains two rows: 'Rapport' and 'Attestation 1'. The 'Action' column for both rows contains a download icon. At the bottom left of the table, there is a button labeled 'Voir la candidature'.

Fichier	Action
Rapport	Download
Attestation 1	Download

Le dossier de référencement est étudié par un collège de référencement qui statue sur une décision d'attribution ou non attribution du référencement.

Une fois que le collège a rendu un avis favorable et que la convention est signée par la Direction générale de l'ANS, **le référencement de l'éditeur est prononcé.**

Une **attestation de référencement** et un **rapport de conformité** sont téléchargeables sur la plateforme Convergence et envoyés par mail au responsable légal de l'entreprise.



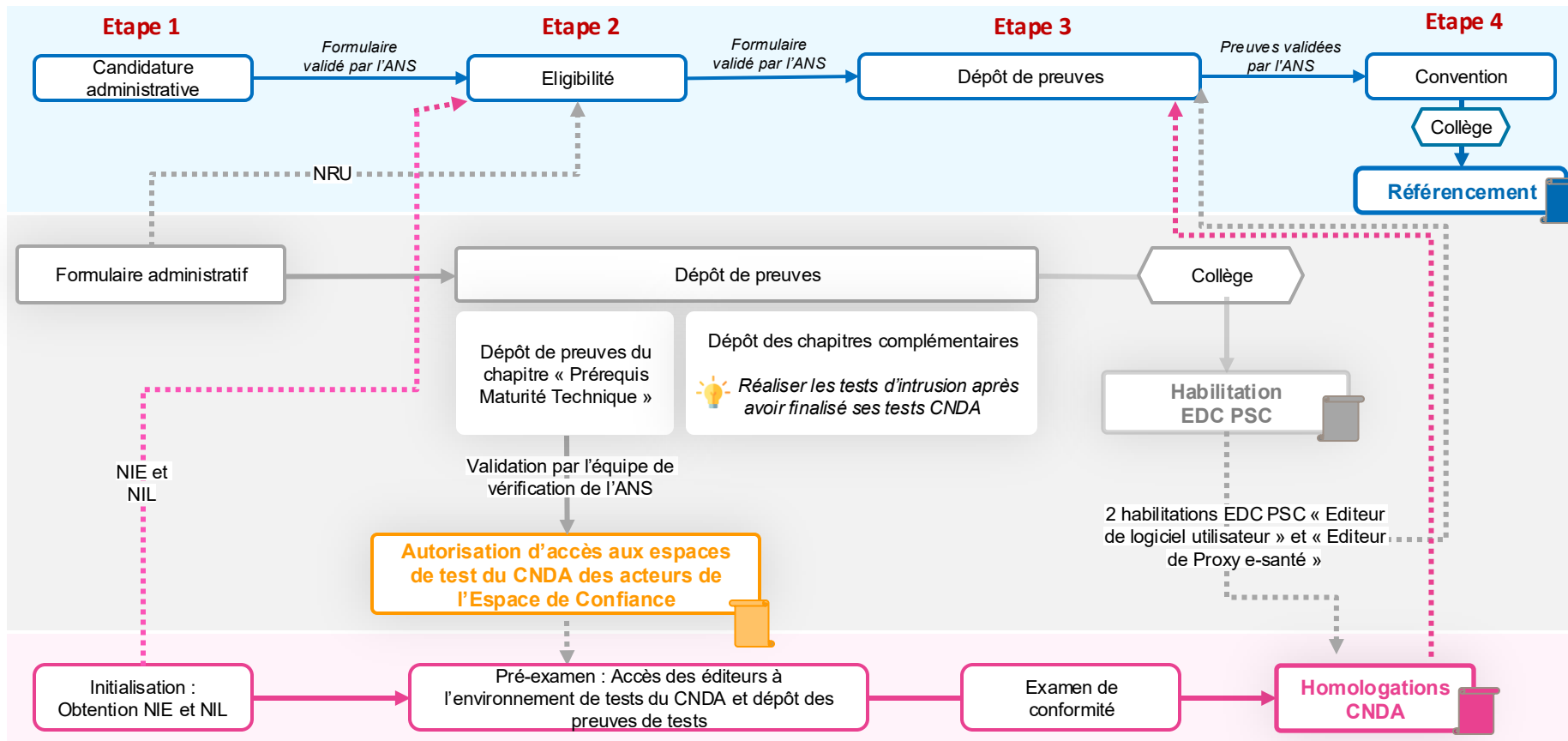
Schéma récapitulatif

Référencement Ségur vague 2 – Schéma récapitulatif

S
É
G
U
R

E
D
C
P
S
C

C
N
D
A





Annexes

Annexe n°1 – Les prérequis de l'étape 3 de Dépôt des preuves : Illustration « Comment je récupère les preuves sur les guichets EDC PSC et CNDA ? »

	Cas 1	Cas 2
	- Je candidate sur LGC Va2 et je suis Editeur de Logiciel utilisateur et je m'appuie sur un proxy tiers - J'identifie un éditeur de proxy avec lequel je vais m'associer	- Je suis Editeur de Logiciel utilisateur et je développe mon propre proxy - Je candidate sur le guichet Editeur EDC PSC en tant que Editeur de logiciel utilisateur et Editeur de Proxy e-santé
EDC PSC	- Je candidate sur le guichet Editeur EDC PSC en tant que Editeur de logiciel utilisateur - Je dépose l'ensemble des preuves attendues du chapitre « prérequis maturité technique » - Dès validation de ce chapitre par l'ANS, je reçois une autorisation d'accès aux environnements de test des acteurs de l'EDC - Je récupère l'autorisation aux environnements de test des acteurs de l'EDC que l'ANS a délivrée à l'Editeur de proxy avec lequel je m'associe, après qu'il a validé le chapitre « prérequis maturité technique »	Je dépose l'ensemble des preuves attendues du chapitre « prérequis maturité technique » pour l'Editeur de logiciel utilisateur et l'Editeur de Proxy e-santé, et dès validation par l'ANS, je reçois une autorisation d'accès aux environnements de test des acteurs de l'EDC
CNDA	Je dépose ces 2 autorisations auprès du CNDA pour démarrer mes tests sur l'environnement du CNDA	Je dépose l'autorisation auprès du CNDA pour démarrer mes tests sur l'environnement du CNDA
EDC PSC	- En parallèle, je poursuis ma candidature sur le guichet EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur et je valide l'ensemble des chapitres de preuves - J'obtiens mon habilitation EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur	- En parallèle, je poursuis ma candidature sur le guichet EDC PSC et je valide l'ensemble des chapitres de preuves - J'obtiens mon habilitation EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur et Editeur de Proxy e-santé
CNDA	Je valide mes tests sur le guichet CNDA et y dépose les 2 habilitations : habilitation EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur et habilitation Editeur de Proxy e-santé (récupérée auprès de l'éditeur de proxy tiers avec lequel je m'associe)	Je valide mes tests sur le guichet CNDA et y dépose l'habilitation EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur et Editeur de Proxy e-santé



Annexe n°2 – Les prérequis de l'étape 3 de Dépôt des preuves : Focus sur le guichet EDC PSC

La mise en conformité à l'EDC PSC en 2 étapes qui peuvent être parallélisées :



Etape 1.1

Obtention de l'habilitation du guichet Espace de Confiance PSC pour l'Editeur Logiciel Utilisateur avec :

- La conformité aux exigences de l'EDC PSC
- Le raccordement au bac à sable PSC
- La réalisation d'un test d'intrusion auprès d'un auditeur PASSI



Etape 1.2

Obtention de l'habilitation Espace de confiance PSC Éditeur Proxy e-santé avec :

- La conformité aux exigences présentées dans le document de conformité
- Le raccordement au bac à sable PSC
- La validation des tests à l'aide de l'outil de conformité ANS
- La réalisation d'un test d'intrusion auprès d'un auditeur PASSI

> Pour plus d'informations consulter le [guide d'utilisation du guichet Espace de Confiance Pro Santé Connect](#)

Annexe n°3 – Ressources utiles

CNDA



- [Portail du CNDA](#)
- [Formulaire d'inscription au CNDA](#)
- [Site du CNDA](#) pour plus d'informations



- [Webinaire | Ségur Vague 2 – Médecin de Ville – Parcours coordonné LGC](#)

Pro Santé Connect

- [Page du Guichet Espace de confiance PSC](#)
- Page dédiée à l'Espace de confiance Pro Santé Connect sur le [Portail industriels](#)
- L'**équipe support PSC** répond à vos questions **tous les vendredis de 15 à 16h** (hors ponts de mai) lors d'une [réunion teams dédiée](#)
- [Guide utilisation EDC PSC](#)

- [Webinaire | Comment se raccorder à Pro Santé Connect - 6 mars 2025](#)

Outils

- [Portail iSC](#)
- [Guide de création de compte sur iSC \(pdf\)](#)
- [Formulaire d'inscription iSC](#)
- [Espace Authentifié](#)
- [Plateforme Convergence](#)
- Outils de test : [Plateforme Gazelle Référencement](#), [MOTCO2](#)
- [Webinaire | Environnements et nouveaux venus : réussir vos premiers pas dans le référencement Ségur](#)
- [Webinaire | Démonstration des environnements et outils du parcours de référencement](#)



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)